



E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »
Boulevard de l'Hôpital
B.P. 31
63260 AIGUEPERSE
☎ 04.73.64.40.00
<http://www.mr-aigueperse.com>

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU MARDI 19 JUIN 2024

Avis délibératif des résidents et proches (voix délibératives) :

Représentants des personnes accompagnées

Mme GUILLEMENOT Françoise : Représentant des résidents, Présidente, titulaire
Mme CORSYN, Dominique : Représentant des résidents, suppléante

Soutien des résidents

Mme TRAPEAU Amandine : Psychologue, (excusée)
Mme PEROL Angélique : Psychologue

Représentants des familles

Mme COUBETERGUES Katia : Représentant des familles, Vice-Présidente, titulaire
Mme BOUCHON France : Représentant des familles, suppléante

Représentant des tuteurs et mandataires judiciaires

Mme MONJOT Caroline : Titulaire, (excusée)

Avis délibératifs professionnels et bénévoles (voix délibératives)

Représentants des bénévoles

M. Robert OZIOL : Titulaire, (excusé)

Représentant élu des professionnels employés par l'établissement

M. MARQUIS Patrice : Titulaire

Représentant du Conseil d'administration (voix consultatives)

M. GRAND Guy : Titulaire

Personne Qualifiée (1 voix consultative)

M. DUBREUIL Henri : Titulaire

Représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

M. NIES Bruno : Titulaire, (excusé)

Représentant de l'établissement (voix consultatives)

Mme BERGER Paula : Directeur
Mme GUEYTON Christiane : Médecin coordonnateur
M. LE MOAL Pascal : Cadre supérieur de santé

Invités

Mme VAUTRELLE Clélia : Responsable accueil, excusée
M. ROYET Benjamin : Responsable logistique
Mme THALAMY Béatrice : Responsable Finances/achat
M. BRUGIERE Samuel : Qualiticien

Désignation en cours

Représentants du conseil départemental, du défenseur des droits, de l'autorité de tarification et contrôle,

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Marie-Christine, Assistante de Direction

Ordre du jour :

Avis :

- ✚ Examen procès-verbal du 9/04/24
- ✚ Mise en œuvre de solutions dans des situations de panne de longue durée
- ✚ Signalétique au sein de l'établissement

Informations :

- ✚ EPRD 2024 DM1
- ✚ Audit RH
- ✚ Organisation du PASA (bilan financier et ouverture)
- ✚ Mise à jour du tableau des évènements indésirables
- ✚ Point réclamations des usagers
- ✚ Procédure bientraitance

Questions diverses

Début de séance : 10h00

Mme Coubetergues en soutien de la présidente, Mme Guilleminot, déclare la séance ouverte.

Mme Corsyn annonce son départ pour mi-juillet pour une autre structure dans le Cantal.

Mme Coubetergues interroge la directrice sur ce qu'il est possible de faire, compte tenu que les membres se retrouvent à 3.

Mme Berger explique que pour augmenter le nombre de représentants (résidents/proches), la réglementation contraint, pour l'instant, à l'organisation de nouvelles élections. Ce que l'on peut retenir c'est que seuls les votes des personnes siégeant pour ce motif (représentation résidents/proches) sont sollicités, ce qui, quel que soit leur nombre, ne déséquilibre pas les résultats du vote. Comme les mandats actuels s'achèvent en 2025, avec Marie Christine Rodriguez en charge des affaires générales, les animateurs, nous proposons de procéder aux opérations électorales dans le courant du dernier trimestre 2024. Il y a un gros travail de sensibilisation à réaliser.

INFORMATION

Mme Coubetergues propose de traiter immédiatement les points relevant de la compétence de M. Brugière afin de pouvoir le libérer ensuite :

M. Brugière expose les différents sujets de travail en cours :

✚ Mise à jour du tableau des évènements indésirables (FEI)

Le bilan des FEI : total ➔ 30

Délai prise en charge ➔ 1.41 jour

Délai clôture ➔ 11.08

Répartition par Processus en « cause »

Processus	NB	%
Soins	13	42%
Logistique et technique	6	19%
Hébergement	5	16%
RH	4	14%
MRQ	2	6%
Pharmacie	1	3%

(*) MRQ : FEI fait à nous même

Répartition par Degré de gravité

Niveau	NB	%
Aucune	0	0%
Faible	17	53%
Moyenne	14	44%
Grave	1	3%

Conclusion :

- ▶ Système Qualité impacté par l'évaluation externe
- ▶ Passage des FEI sur NetSoins:
 - Facilité de déclaration pour les agents
 - Difficulté de confidentialité
 - Difficulté dans le suivi des actions
- ▶ Système Qualité qui manque de maturité
 - Manque d'autonomie dans l'analyse des FEI -> Augmentation du délai de traitement
 - Manque d'information sur la déclaration -> Augmentation du délai de traitement
- ▶ Augmentation du nombre de FEI (43 / 81)
- ▶ Autres services qui déclarent des FEI (points positifs)

Point réclamations des usagers

M. Brugière informe les diverses réclamations depuis le 1^{er} janvier 2024

- ▶ Réclamation M. B. -> Problèmes de repas -> Clôturée
- ▶ Réclamation M. L. -> Vêtement -> Clôturée
- ▶ Réclamation M. B. -> Prise en charge du résident -> Clôturée
- ▶ Réclamation Mme A -> Places au CVS -> Clôturée
- ▶ Réclamation Mme B. -> Repas avec la famille -> Clôturée
- ▶ Réclamation Mme C. -> Ouverture accès parc -> Clôturée
- ▶ Réclamation Mme C. -> Propos incorrects -> En-cours
- ▶ Réclamation Mme G. -> Ouverture balcon VG -> En-cours

Concernant l'ouverture du parc, M. Royet indique que la première tranche des travaux va permettre de sécuriser le bâtiment E et ainsi permettre la réouverture de l'accès vers le parc.

Mme Coubetergues comprend qu'il n'y aura pas d'accessibilité au balcon de Van Gogh ?

Concernant le balcon de Van Gogh, la difficulté est de trouver un prestataire, le projet, le plus rapide, est d'ouvrir les portes de manière à aérer sans danger. Ce qui va être réalisé dans les semaines à venir.

Procédure bientraitance

L'objectif de cette procédure :

- ▶ Promotion de la bientraitance
- ▶ Gestion des actes de maltraitance
- ▶ Améliorer la prise en charge des résidents

Plusieurs sortes de maltraitements :

- ▶ Maltraitements physiques
- ▶ Maltraitements sexuelles
- ▶ Maltraitements psychologiques
- ▶ Tutoiement en EHPAD
- ▶ Maltraitements matérielles et financières
- ▶ Négligences, abandons, privations

3 grands axes :

1. Comprendre
 - ▶ Former les agents
 - ▶ Sensibiliser les usagers et leurs accompagnants
2. Agir
 - ▶ Faire cesser le risque
 - ▶ Documenter les faits
 - ▶ Déclarer
3. Prévenir
 - ▶ Identification de 2 référents « Prévention de la maltraitance

- ▶ Mise en place possible d'une analyse des pratiques professionnelles (APP)
- ▶ Plan de formation sur la bientraitance

M. Le Moal ajoute que la formation sera en complément de l'*Humanitude*.

AVIS

1. Examen procès-verbal 9/4/2024

Mme Coubetergues demande si l'ouverture du service Gauguin aux familles sur une large amplitude horaire a été mise en place ?

M. Le Moal répond qu'il n'y a plus de restriction pour les droits de visite, l'essai est en cours et à ce jour, il n'y a pas eu à ce jour, aucune plainte, réclamations ou FEI (fiche d'évènement indésirable) sur le sujet.

Vote : le procès-verbal du CVS du 9/4/24 est adopté à l'unanimité moins une abstention (absence Mme Bouchon).

2. Mise en œuvre de solutions dans des situations de panne de longue durée

Mme Coubetergues demande si des solutions ont été mises en œuvre concernant les pannes récurrentes : lave-vaisselle de Monet, un chariot de chauffe, d'une chaise de pesée.

M. Royet indique qu'il existe un process de maintenance pour les équipements en place. Pour le lave-vaisselle de Monet, l'entretien du matériel est fait par le fabricant. Les lave-vaisselles ont des pièces difficiles à trouver, ce qui explique le délai que nous constatons actuellement. Ce qu'on peut retenir aussi, c'est qu'il existe des organisations pour palier à cette panne avec 4 lave-vaisselles à Monet. Le personnel peut utiliser le lave-vaisselle de la cuisine centrale aussi.

Mme Perol ajoute qu'à Monet, un agent en mi-temps thérapeutique est déployé sur les 2 étages pour palier, entre autres, au lavage de la vaisselle.

M. Dubreuil voudrait savoir depuis combien de temps ce lave-vaisselle est en panne, quelle est la source de la panne, quelle est la pièce défectueuse, il faut des éléments concrets. C'est du « blabla » pour lui ce qu'il entend, tout comme les propos du qualitatif ou le discours sur l'*Humanitude*, pas besoin d'un référentiel pour prendre soin des gens. Le qualitatif a parlé de FEI, qu'est-ce que c'est ? Il ne comprend pas, c'est inadmissible de parler en sigles car en face, il y a des familles et des résidents. Il faut prouver que vous avez des actions en cours. M. Dubreuil conclut son propos en demandant si l'établissement a une date de réparation.

M. Royet répond que le devis est signé, la réparation sera traitée d'ici 15 jours.

Mme Coubetergues demande s'il y a des contrats de maintenance.

Mme Thalamy répond que l'établissement a des contrats mais pas pour ce genre de matériel.

Mme Berger ajoute que l'établissement est grand, possède beaucoup d'équipements, bien entretenus par l'équipe technique. On remarque trop souvent les aléas du quotidien en oubliant tout ce qui fonctionne bien, et les capacités techniques remarquables disponibles ici, comme dans la mise en œuvre du CRT.

M. Dubreuil souhaite aussi être informé des éléments positifs.

3. Signalétique au sein de l'établissement

Mme Coubetergues demande où on en est au niveau de la signalétique de l'établissement.

M. Royet répond que les services techniques sont entrain de remettre en état l'ancienne signalétique afin de proposer des améliorations concrètes sur ce sujet.

M. Le Moal ajoute que c'est principalement la signalétique externe.

Mme Coubetergues demande si l'entrée des familles sera maintenue à l'entrée de la Rotonde.

M. Royet répond qu'il y aura 3 entrées.

M. Dubreuil demande la date de fin des travaux.

M. Royet répond qu'après la restauration des panneaux, il restera à réaliser la production des nouveaux affichages. Et que cela devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

INFORMATIONS

EPRD 2024 – DM1

Mme Thalamy présente 3 versions :

Version 1 → aucune modification de l'autorisation existante + 6 places d'accueil de jour au 1/8/24

Sur cette version, avec les 383 lits, les produits de tarifications ont été modifiés en sachant le budget avait été fait avec 96% d'activité.

Pour rappel, les budgets alloués à l'établissement sont calculés directement par l'ARS pour la section soin en multipliant le nombre de points PATHOS (évalué pied du lit du résident) par une valeur de point national. Idem pour la section dépendance qui est le résultat de la multiplication du nombre de point GIR (évalué au pied du lit du résident) par une valeur du point départemental (non réévalué de 2017 à 2023 et avec seulement une évolution de 0.11 € en 2024). Pour l'hébergement, le Conseil Départemental (CD) part du montant des charges indiqué dans le CPOM sur lequel il ajoute un taux directeur voté en assemblée. Le montant qui ressort de ce calcul est divisé par le nombre de journées évalué également comme l'exige la réglementation avec la moyenne des journées constatées lors des 3 dernières années.

Pour l'hébergement, les modifications faites sont les suivantes : ajustement par rapport aux amortissements, ajout de recettes pour l'ANFH (formation) et ajout de 42 000€ de prestation blanchisserie. Dans le produit de tarification, le cout du prix de journée a été réadapté car il était légèrement plus élevé que ce qu'on avait prévu.

Pour la dépendance, gros déficit tant que les crédits ne seront pas ajustés par rapport à notre fonctionnement.

Pour le soin, équilibre entre les dépenses et les recettes grâce à la réévaluation du PATHOS.

GLOBAL					
GROUPES FONCTIONNELS	REALISE		PREVISIONNEL		
	2022	2023	EPRD 2024 Initial	DM n°1	EPRD 2024 modifié
1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 430 188.51	2 960 771.74	2 980 508.46	107 000.00	3 087 508.46
2 Dépenses afférentes au personnel	15 618 811.25	16 308 529.67	16 291 132.92	749 354.26	17 040 487.18
3 Dépenses afférentes à la structure	2 980 781.37	2 774 235.18	2 803 067.08	10 442.11	2 792 624.97
TOTAL DEPENSES	21 029 781.13	22 043 536.59	22 074 708.46	845 912.15	22 920 620.61
1 Produits de la tarification et assimilés	19 559 831.79	20 207 087.57	20 891 327.96	519 147.33	21 410 475.29
2 Autres produits relatifs à l'exploitation	1 094 692.19	1 023 197.25	218 000.00	196 344.00	414 344.00
3 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	113 404.08	147 644.52	109 560.54	-	109 560.54
TOTAL RECETTES	20 767 928.06	21 377 929.34	21 218 888.50	715 491.33	21 934 379.83
RESULTATS	-261 853.07	-665 607.25	- 855 819.96	- 130 420.82	- 986 240.78

Version 2 → suppression de 19 places d'HP et transformation de 10 places d'HP en HT au 1/8/24 + 6 places accueil de jour (suite à l'élaboration de l'arrêté)

Les crédits seront nettement plus bas par conséquent le déficit est plus important en hébergement.

Les places accueil de jour ont des tarifs moins élevés

Au niveau de la dépendance, les résidents qui rentreront dans le cadre de l'hébergement temporaire ou l'accueil de jour ne font pas partie de la dotation, ils devront payer 85€/jour en plus.

GLOBAL					
GROUPES FONCTIONNELS	REALISE		PREVISIONNEL		
	2022	2023	EPRD 2024 Initial	DM n°1	EPRD 2024 modifié
1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 430 188.51	2 960 771.74	2 980 508.46	107 000.00	3 087 508.46
2 Dépenses afférentes au personnel	15 618 811.25	16 308 529.67	16 291 132.92	599 354.26	16 890 487.18
3 Dépenses afférentes à la structure	2 980 781.37	2 774 235.18	2 803 067.08	10 442.11	2 792 624.97
TOTAL DEPENSES	21 029 781.13	22 043 536.59	22 074 708.46	695 912.15	22 770 620.61
1 Produits de la tarification et assimilés	19 559 831.79	20 207 087.57	20 891 327.96	189 197.23	20 702 130.73
2 Autres produits relatifs à l'exploitation	1 094 692.19	1 023 197.25	218 000.00	196 344.00	414 344.00
3 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	113 404.08	147 644.52	109 560.54	-	109 560.54
TOTAL RECETTES	20 767 928.06	21 377 929.34	21 218 888.50	7 146.77	21 226 035.27
RESULTATS	-261 853.07	-665 607.25	- 855 819.96	- 688 765.38	- 1 544 585.34

Version 3 : ➔ transformation de 10 places d'HP en HT+ Création 6 places d'accueil de jour au 1/8/24

C'est une version sans perte de lits.

GLOBAL					
GROUPES FONCTIONNELS	REALISE		PREVISIONNEL		
	2022	2023	EPRD 2024 Initial	DM n°1	EPRD 2024 modifié
1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 430 188.51	2 960 771.74	2 980 508.46	107 000.00	3 087 508.46
2 Dépenses afférentes au personnel	15 618 811.25	16 308 529.67	16 291 132.92	749 354.26	17 040 487.18
3 Dépenses afférentes à la structure	2 980 781.37	2 774 235.18	2 803 067.08	10 442.11	2 792 624.97
TOTAL DEPENSES	21 029 781.13	22 043 536.59	22 074 708.46	845 912.15	22 920 620.61
1 Produits de la tarification et assimilés	19 559 831.79	20 207 087.57	20 891 327.96	465 440.16	21 356 768.12
2 Autres produits relatifs à l'exploitation	1 094 692.19	1 023 197.25	218 000.00	196 344.00	414 344.00
3 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	113 404.08	147 644.52	109 560.54	-	109 560.54
TOTAL RECETTES	20 767 928.06	21 377 929.34	21 218 888.50	661 784.16	21 880 672.66
RESULTATS	-261 853.07	-665 607.25	- 855 819.96	- 184 127.99	- 1 039 947.95

Budget annexe ➔ CRT

Sur l'enveloppe annuelle de 400 000€, il a été retenu une ouverture au 1/3/24. La DM est négative de 66 000€ correspondant aux deux mois de fermeture.

Décision modificative n°1 2024 BUDGET ANNEXE CRT EHAPD AIGUEPERSE

CRT			
GROUPES FONCTIONNELS	PREVISIONNEL		
	EPRD 2024 Initial	DM n°1	EPRD 2024 modifié
1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	35 203.15	- 5 867.19	29 335.96
2 Dépenses afférentes au personnel	353 796.85	- 58 966.14	294 830.71
3 Dépenses afférentes à la structure	11 000.00	- 1 833.33	9 166.67
TOTAL DEPENSES	400 000.00	- 66 666.67	333 333.33
1 Produits de la tarification et assimilés	400 000.00	- 66 666.67	333 333.33
2 Autres produits relatifs à l'exploitation	-	-	-
3 Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	-	-	-
TOTAL RECETTES	400 000.00	- 66 666.67	333 333.33
RESULTATS	-	-	-

Mme Berger explique le caractère opposable d'un arrêté, que seul un recours gracieux pourrait en différer l'application. Il sera demandé au conseil d'administration sa décision sur le sujet. On peut ajouter que la transformation de 10 lits d'hébergement complet en lit d'hébergement temporaire aura un incidence financière puisque le financement soins (ARS) est moindre, que le financement dépendance est assuré par la personne âgée accueillie, si elle dispose de ce type de ressources (aucune demande d'APA domicile ne peut être faite à l'occasion du séjour en hébergement temporaire, elle doit être antérieure au séjour). A grands traits, on peut retenir que la personne âgée accueillie en hébergement temporaire aura à sa charge ~ 85€ par jour, en plus de ses dépenses personnelles liées à son domicile.

Mme Coubetergues et M Grand expliquent qu'ils avaient compris dans les propos de M Dolé au CA du 4 juin 2024, plus de souplesse dans le dispositif de fermeture des lits.

Mme Berger confirme que les propos de M Dolé étaient très techniques, difficilement compréhensibles pour les non-professionnels du secteur. Elle ajoute qu'elle a sollicité M Dolé pour qu'il soit présent, hélas ce n'est pas envisageable, eu égard à la période d'élections législatives. Il est dans une période dite de réserve électorales, d'après ses explications.

M. Dubreuil indique qu'il n'a pas le droit de faire la promotion de l'action du gouvernement cependant il aurait pu venir répondre aux questions administratives.

M. Grand indique que ce qui l'a gêné, c'est que l'établissement a stoppé les embauches et le report des entrées alors que l'arrêté ne sera pris que dans l'été.

M. Le Moal répond que pour ouvrir la 2^{ème} partie du service, il est nécessaire de recruter du personnel et ce recrutement se fait progressivement avec la montée en charge des entrées.

Mme Coubetergues demande si en accueillant de nouvelles entrées et en augmentant ainsi le taux d'occupation, l'arrêté pourrait être stoppé ?

Mme Berger répond que seules les autorités de tarification et de contrôle (ARS CD) peuvent stopper la perte des 29 places d'hébergement complet.

M. Grand a compris qu'il y avait 29 places fermées. Il signale qu'entre la version 1 avec tous les lits et la version 2 avec la suppression, les dépenses d'hébergement sont exactement les mêmes. Il n'y a pas d'économies.

Mme Thalamy précise que c'est normal, que cela ne changera pas, ce qui changera c'est le nombre d'aides-soignants.

Mme Coubetergues demande si les 6 places d'accueil de jour seront au détriment du PASA ?

M Le Moal répond que le PASA ne sera pas impacté.

M. Dubreuil conclut en disant que selon lui, il est dommage que l'ARS ne corresponde pas avec l'établissement et qu'elle puisse enlever des places alors que l'EHPAD est aux portes de Clermont-fd.

AUDIT RH

Un point rapide est fait sur les pistes à mettre en place avant décembre 2024, selon les auditeurs RH diligentés par l'ARS :

1. Revoir l'organisation de l'administration et identifier les leviers de mutualisation, notamment dans le cadre de la direction commune Revoir la politique RH de remplacements des soignants
2. Revoir la politique RH de l'établissement et notamment en termes de gestion des remplacements (pour les équipes soignantes et techniques) et de suivi des effectifs
3. Analyse du dimensionnement des équipes de cuisine, blanchisserie et technique
4. Mise en œuvre d'un suivi et d'une stratégie RH pour travailler sur la diminution de l'absentéisme (déjà en place)
5. Définir les organisations à mettre en oeuvre dans le cadre d'une refonte de l'offre (en attente de validation de l'offre)

M. Dubreuil demande si l'EHPAD travaille avec de l'intérim.

Mme Berger répond qu'il est fait appel à l'intérim, uniquement dans les situations où un risque existe au niveau de la sécurité des résidents et des professionnels, deux situations ont été répertoriées à ce sujet, pour l'instant : à savoir pour les postes d'infirmier sur les équipes (jour-après midi) et pour les postes aides-soignants la nuit.

M. Le Moal ajoute que pour résoudre l'absentéisme pour motif de santé au long cours pour certaines IDE, il est fait appel au remplacement au CDI, les contrats à durée déterminée ne permettant pas des recrutements de personnels diplômés.

Mme Coubetergues trouve que le niveau des dépenses est énorme en pharmacie.

Mme Thalamy répond en évoquant le coût des médicaments qui correspond à presque la totalité du budget alloué pour la pharmacie à usage intérieur en EHPAD (cf. tableau ci-dessous).

PHARMACIE	DEPENSES 2023		RECETTES ARS			
			GMPS	valeur	nbre/lits	
	MEDICAMENTS+MAINTENANCE	333 919.00 €	1468.48	0.69 €	383	388 075.21 €
	PERSONNEL	327 649.00 €	REMBOURSEMENT CPAM			5 734.00 €
	TOTAL	661 568.00 €				393 809.21 €
DEFICIT PHARMACIE		- 267 758.79 €				

Organisation du PASA

Mme Coubetergues demande si l'enveloppe du budget PASA est réactualisée sachant qu'un appel à candidature pour la création de PASA donne droit à 78 500€ alors que l'ARS donne un budget à l'établissement de 71 506€ seulement à l'EHPAD d'AIGUEPERSE.

Mme Thalamy répond que rien n'est fait en ce sens, pour l'instant.

M. Le Moal ajoute que l'idée est de proposer de mutualiser l'accueil de jour (6 places) avec le PASA (14 places), cela permettrait d'assurer un accueil de plus grande qualité, avec moins l'aléas lié à l'absentéisme ponctuel, comme un rhume.

M. Marquis demande si la personne qui fera les transports sera inclus dans le budget.

M. Le Moal répond que l'on ne souhaite pas faire les transports cela nécessiterait une personne supplémentaire et ajoute que l'intérêt de mutualiser est de bénéficier de la compétence des agents du PASA.

M. Grand indique qu'il existe un transport à la demande avec la commune Aigueperse.

QUESTIONS DIVERSES

Dr Gueyton indique qu'à ce jour 19 résidents sont atteints du COVID dans un service, les consignes de l'ARS : isolement de 7 jours.

M. Grand demande s'il y aura une campagne vaccination ?

Madame COUBETERGUES souhaite qu'un courrier soit adressé aux familles avant la campagne de vaccination, comme fait précédemment.

Dr Gueyton répond que les vaccinations débiteront à l'automne et que le courrier habituel sera adressé aux familles pour les inviter à s'opposer, à celles-ci, si elles le souhaitent.

Mme Coubetergues a été alertée par certains résidents qui trouvent que les vitres ne sont pas propres.

Mme Thalamy en prend note.

M. Royet ajoute qu'en revanche, les parties communes sont faites régulièrement (1 fois par semestre).

Mme Guillemenot signale qu'il n'y a pas de pédicure.

Dr Gueyton répond qu'une podologue est présente tous les 15 jours et ajoute que, si besoin, les infirmiers le font également.

Mme Coubetergues demande si les résidents peuvent bénéficier du camion dentaire ?

M. Le Moal répond que le dispositif est encore actif mais il ne vient pas souvent, environ 1 à 2 fois par mois.

Mme Guillemenot demande si l'esthétique et la coiffure vont fermer ?

Mme Berger répond que ce n'est pas le souhait de l'équipe de direction. En tant que gestionnaire, il nous appartient de proposer des pistes d'économies au conseil d'administration de ce soir, comme nous le demande les autorités de tarification et de contrôle, la piste du coiffeur est un de leurs étonnements exprimés à l'occasion de la dernière réunion en juin 2023 au Conseil départemental avec l'ARS. Les projets d'économies qui seront mis en œuvre seront ceux retenus par le conseil d'administration, car c'est son rôle de poser un arbitrage sur la stratégie à retenir en la matière, comme sur les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Madame la présidente clôture la séance à 12h10 en remerciant les membres présents et particulièrement Mme Corsyn pour son investissement au sein du CVS depuis son élection, et remercie également l'association VMEH pour avoir offert le spectacle "Laurence" qui aura lieu le 20 juin à la Rotonde.

A Aigueperse, le 26 juin 2024

La Présidente,

Françoise GUILLEMENOT

